

Communiqué de presse

Paris, le 17 septembre 2020

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu ce jeudi 17 septembre sa vingt-sixième séance, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, dans un contexte économique qui demeure fortement marqué par l'impact de la pandémie de Covid-19.

Le Haut Conseil note qu'après une contraction brutale et d'une ampleur sans précédent au printemps, l'économie française a nettement rebondi à l'été. La consommation en biens des ménages a retrouvé son niveau du début d'année. L'activité économique est cependant encore inférieure d'environ 5 % à la normale, le rythme de retour au niveau d'avant crise étant fortement tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Haut Conseil juge que les risques pour la stabilité financière se situent toujours à un niveau élevé, en raison de l'impact durable de la crise sur le bilan des acteurs financiers et non financiers. Les entreprises en particulier ont fortement accru leur endettement depuis le mois de mars, même si cela s'est, de manière agrégée et pour l'instant, accompagné par une hausse presque aussi importante de leur trésorerie. Le Haut Conseil estime qu'un renforcement des fonds propres des entreprises dont la structure financière a été fragilisée par la crise mais qui présentent des perspectives de rebond avérées est nécessaire afin de maintenir leur capacité à investir et réduire le risque de défaillance.

Dans ce contexte, conformément à l'orientation annoncée en mars dernier et afin de permettre aux banques de continuer à accompagner la reprise économique, le Haut Conseil a décidé de laisser inchangé à 0 % le taux du coussin de fonds propres bancaires contra-cyclique.

Le Haut Conseil a discuté des évolutions récentes du marché immobilier résidentiel. Il relève que le marché immobilier et la production de crédit immobilier se sont redressés au cours des derniers mois après la baisse mécanique enregistrée pendant le confinement. Il note que les taux sur les crédits immobiliers restent à un niveau proche de leurs plus bas historiques. Il rappelle sa recommandation R-HCSF-2019-1 du 20 décembre 2019 relative aux évolutions du marché immobilier résidentiel en France en matière d'octroi de crédit. L'ACPR recevra dans les semaines qui viennent les premières déclarations des établissements de crédit sur la mise en œuvre de la recommandation, ce qui permettra au Haut Conseil de disposer d'un suivi détaillé et de faire une première analyse de l'impact de la recommandation à la fin de l'année.

Le Haut Conseil a également discuté des risques pour la stabilité financière liés à l'évolution des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il prend acte de l'évolution récente des négociations concernant le futur partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Il appelle l'ensemble des acteurs privés, au sein et au-delà du secteur financier, à finaliser leur

préparation dans les plus brefs délais. Le Haut Conseil relève en outre les risques pour la stabilité financière liés au fait qu'une part significative de la compensation en euro est assurée par des chambres de compensation domiciliées au Royaume-Uni. Il rappelle l'importance de garantir à court terme la continuité de l'accès des acteurs financiers européens à ces infrastructures et de parvenir à moyen terme à une relocalisation des activités systémiques de compensation libellées en euro au sein de l'Union européenne, afin d'en maîtriser les risques.

Enfin, le Haut Conseil a adopté son rapport annuel 2020, dont la parution a été reportée à septembre afin de pouvoir dresser un premier bilan de l'impact de la crise sur le système financier. Le rapport sera transmis au Parlement et publié sur le site Internet du Haut Conseil dans les prochains jours.